

LES MILITAIRES DE LA COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE SAINT-GALMIER VOUS INFORMENT SUR LA PRÉVENTION DES CAMBRIOLAGES

Que ce soit en période de vacances ou à la rentrée, votre maison est une cible de choix pour les professionnels de l'effraction ! Bien que les périples de cambriolages ne soient pas une généralité, la prévention et les bons gestes sont l'affaires de tous.

Voici nos conseils pour limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables dans vos habitations :

AVANT MON DÉPART :

- Je contrôle que les portes, les fenêtres, le portail et les volets soient bien fermés
- Si je suis équipée d'une alarme, je l'active
- Je ne laisse pas de clés de secours autour de mon logement
- Je ne laisse pas d'outillage dehors à disposition
- Je relève mon courrier avant de partir
- Je ne laisse pas de grosses sommes d'argent dans mon habitation
- Je mets en lieu sûr mes bijoux, objets d'art et valeurs et je les prends en photographies.
- Concernant mes multimédias, je note la marque, le type, le numéro de série et les caractéristiques particulières
- Je laisse un double de mes clés à un proche ou une personne de confiance
- Je signale mon absence à la gendarmerie de mon domicile avec l'opération tranquillité vacances (OTV)
- Je préviens mes proches et mes voisins de mon absence
- Je ne laisse pas de mot d'absence sur ma boîte aux lettres ou ma porte et je n'indique pas mon absence sur les réseaux sociaux

PENDANT MON ABSENCE :

- Si je pars pour plusieurs jours, je demande à un proche de venir relever mon courrier régulièrement
- Je demande à un proche de venir ouvrir et fermer mes volets régulièrement et allumer quelques lumières
- Je dévie ma ligne téléphonique chez un proche

À MON RETOUR :

- Avant de rentrer dans ma maison, je fais le tour de ma propriété et vérifie les volets, les fenêtres et les portes
- Je préviens mon entourage et mes voisins de mon retour
- Si je constate que ma maison a été visitée, **je ne touche à rien** et j'attends l'arrivée de la patrouille de gendarmerie pour pouvoir entrer dans ma maison.

Au quotidien, plusieurs actions de votre part peuvent décourager les voleurs et aider les gendarmes dans leur travail de recherche des malfaiteurs.

En période hivernale, la nuit tombe vite. Lorsque vous entrez chez vous et qu'il fait nuit dehors, fermez vos volets dès que vous allumez la lumière dans les pièces de vie. De l'extérieur, c'est une mine d'informations pour les personnes faisant du repérage. Il en est de même pour vos portails. Une personne peut rapidement faire le tour de votre propriété, la nuit tombée, pour repérer les lieux d'effraction potentiels.

Vous constatez des traces laissant penser à du repérage aux abords de votre habitation ? Contactez la gendarmerie de votre secteur.

Un véhicule ou un individu vous semble suspect et est inhabituel dans votre quartier ? Relevez si possible l'immatriculation du véhicule, la marque et le modèle ou la description vestimentaire et composez le 17.

Une alarme retentit dans votre voisinage ? Restez attentif à ce qu'il se passe dehors et composez le 17.

Les alarmes et systèmes d'éclairage/détecteur de mouvement dissuadent également. Si vous optez pour les alarmes, nous vous conseillons de faire installer une alarme sonore en extérieur également. Cela permettra d'attirer l'attention du voisinage sur ce qu'il se passe dans le quartier.

Vous pouvez également renforcer la sécurité au niveau de votre porte d'entrée. Privilégiez les serrures à 3 points ou les systèmes anti-dégondage. Concernant vos volets, vous pouvez installer une barre de renfort intérieure ou encore en l'absence de volet, une pose de barreaux correctement scellés aux fenêtres.

Vous souhaitez savoir si votre maison est suffisamment sécurisée ? La gendarmerie a des référents sureté qui peuvent venir chez vous pour faire un diagnostic sécurité de votre habitation ou de votre entreprise. Pour en savoir plus : www.referentsurete.fr

Si malgré tous ces conseils, des questions persistent, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone, par mail ou bien à nous accoster au cours de nos patrouilles.



